

Les Acadiens à Halifax et dans l'île Georges, 1755-1764¹

Plusieurs auteurs, en traitant de l'histoire de l'Acadie, ont fait référence à l'île Georges qui a servi de lieu d'incarcération pour les Acadiens à différentes occasions entre l'année du début de la Déportation, en 1755, et la fin de la guerre de Sept Ans, en 1763. Pour la plupart, ces auteurs n'ont donné que des références assez vagues aux rapports qui ont existé entre la communauté acadienne et cette île, à l'exception, toutefois, d'une étude portant sur l'histoire de l'île Georges qui a été publiée au cours des dernières années où au moins un chapitre est consacré à cette question². C'est, en partie, en réaction à cet ouvrage, que la présente enquête a été menée en vue d'apporter des précisions quant à la place qu'a réellement occupée l'île Georges dans l'histoire de la Déportation qui s'est déroulée entre 1755 et 1762. Afin de mieux comprendre le rapport qui a existé entre l'île Georges et la communauté acadienne à cette époque, nous avons cru bon de relater les principaux événements qui se sont produits à Halifax entre 1755 et 1764, c'est-à-dire du début de la Déportation jusqu'au départ, pour la Louisiane, des familles acadiennes gardées prisonnières dans cette ville.

L'île Georges, cette petite île qui se trouve au plein milieu du havre de Halifax a une histoire qui remonte à la dernière glaciation puisqu'il s'agit d'un drumlin, tout comme la colline de la citadelle d'ailleurs. Fréquentée depuis déjà des millénaires par les peuples amérindiens, cette petite île a servi aux pêcheurs européens, notamment français, à partir du XVIIe siècle. Moins d'un an après la chute de Port-Royal en 1710 et donc, peu de temps avant la cession de l'Acadie à l'Angleterre en 1713, les Français projetaient l'érection de fortifications à Chibouquetou ou Chibouctou, la déformation française du nom donné au havre de Halifax par la communauté

¹ L'auteur est très reconnaissant envers Stephen A. White, généalogiste au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, d'avoir accepté de faire une révision du texte et du tableau des familles acadiennes ayant séjourné à Halifax et à l'île Georges entre 1759 et 1764. Un gros merci à M. White pour ses judicieux conseils et pour avoir donné à l'auteur, l'accès aux notes généalogiques de la partie manuscrite du *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*.

²Dianne Marshall, *Georges Island. The Keep of Halifax Harbour*, Halifax, Nimbus Publishing, 2003, p. 91-109.

micmaque de l'endroit³. Évidemment, ce projet de fortifications n'eut pas de suites et cette petite île de forme ovale que les Français avaient baptisée île Ronde ou de la Raquette a sans doute continué de servir, par après, pour le séchage du poisson par des pêcheurs acadiens ou de la Nouvelle-Angleterre. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'au milieu des années 1740 que l'île attira de nouveau l'attention des Français alors que Chibouctou était fixé comme lieu de rendez-vous pour la flotte commandée par le duc d'Anville dans son entreprise de reconquête de Louisbourg et de l'Acadie, en 1746. Cette flotte ayant été dispersée par la tempête et, par surcroît, son équipage décimé par une épidémie, toute cette entreprise s'avéra un échec. Le duc d'Anville lui-même succomba à l'épidémie et son corps fut inhumé dans l'île de la Raquette où il demeura jusqu'en 1749, quand les Britanniques arrivaient en force pour établir dans le havre de « Chebucto », la future ville de Halifax. On effectua alors la translation des restes du duc d'Anville sous la chapelle Saint-Louis à Louisbourg qui venait d'être remis aux Français.

À leur arrivée dans le havre de Halifax, les Britanniques comprirent l'avantage que représentait sur le plan stratégique, la petite île qu'ils venaient de rebaptiser île Georges, en l'honneur de Sa Majesté George II⁴. Ayant l'intention de faire de Halifax un centre commercial pour rivaliser avec Louisbourg, les Britanniques désiraient fortifier ce havre afin de contrebalancer l'influence de cette ville forteresse française dans la région. En plus de projeter des fortifications à différents endroits autour du havre, les autorités coloniales britanniques portèrent également leur attention sur l'île Georges. Le colonel Edward Cornwallis, le commandant de l'expédition et gouverneur de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse dont Halifax était maintenant le siège administratif, identifia cette île comme étant un endroit propice pour y ériger une batterie afin de défendre le havre et la

³Silas T. Rand, *Micmac Place-Names in the Maritime Provinces and Gaspé Peninsula*, Ottawa, Geographic Board of Canada, 1919. P. 20. Rand nous apprend que ce toponyme signifie un grand havre s'étendant loin à l'intérieur de la grande forêt. Par ailleurs, il donne les graphies suivantes : Ukchebookt, Chebookt et Chebooktook.

⁴Les lignes qui suivent sont basées en grande partie sur l'ouvrage manuscrit suivant : Terrence D. MacLean, *George's Island 1749-1906*, étude manuscrite, Halifax, Agence Parcs Canada, s.d., 122 p.

ville. Par ailleurs, à leur arrivée, les passagers de cinq vaisseaux composant l'expédition britannique débarquèrent dans l'île Georges et ces vaisseaux furent dépêchés à Louisbourg afin d'aller y chercher la garnison de même que la population civile britannique avant l'arrivée des Français. Dès le débarquement des colons britanniques dans l'île Georges, en juillet 1749, des magasins y furent érigés de même qu'un poste de garde. L'année suivante, Cornwallis avait l'intention de faire défricher l'île et d'y faire ériger des blockhaus ainsi qu'une bonne batterie comme il l'avait prévu l'année précédente. De fait, à la fin de 1750, une palissade ceinturant l'île était presque complétée et une batterie de sept canons avait été érigée dans la partie ouest de l'île en vue de prévenir une attaque navale contre la ville. Durant les étés de 1751 et de 1752 surtout, les travaux de fortifications se poursuivirent sur l'île avec le concours des colons protestants francophones d'origine suisse et allemande, dont plusieurs étaient originaires du Montbéliard, en vue de rembourser les frais encourus pour leur transport et leur établissement à Halifax⁵. Leur travail consista surtout à déplacer de grandes quantités de terre dans le but de transformer l'île en y créant, au milieu, un monticule où furent érigées des fortifications et une batterie. De plus, une autre batterie de dix canons fut érigée dans l'extrémité sud de l'île. À l'automne 1752, cette population civile de l'île put enfin s'installer sur la terre ferme, dans des casernes expressément construites dans la ville de Halifax pour les accueillir. En 1753, ces colons refusèrent de travailler à l'île Georges et ils s'établirent à Lunenburg, l'ancien Mirligouèche des Acadiens⁶. Les travaux se poursuivirent tout de même à l'île où une fortification comprenant trois bastions avec un parapet en terre était érigée dans la partie ouest faisant face à la ville. Au cours de l'été 1754, un cavalier était érigé dans la partie nord-ouest de l'île de même que deux édifices de bois mesurant chacun 100 pieds de longueur par 25 pieds de largeur, à 500 pieds de distance l'un de l'autre. En 1755 des travaux de fortification furent ajoutés à ce qui existait déjà sur le monticule au centre de l'île et une batterie de dix canons fut érigée au côté nord-est des fortifications servant de supplément aux dix canons du cavalier et aux six canons de la batterie du parapet de

⁵Voir à ce sujet, Winthrop Bell, *The "Foreign Protestants" and the Settlement of Nova Scotia*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, p. 279 et 282.

⁶*Ibid.*, p. 386-387 et 457.

l'ouest. À l'intérieur du fort se trouvaient les structures suivantes : une poudrière souterraine, un entrepôt, une petite caserne pour les officiers et une caserne pouvant accueillir 40 hommes⁷.

En 1756, Lawrence estimait qu'il fallait compléter les travaux de fortifications dans l'île qui était toujours exposée à l'attaque de l'ennemi, car seulement 20 canons y étaient montés et la batterie de six canons à l'ouest de l'île, pratiquement tombée en décrépitude, n'était d'aucune utilité. Or, peu de fonds furent dépensés sur les fortifications de l'île et surtout après 1758 quand une enquête menée par le *Board of Ordnance* conclut qu'aucune batterie ne serait érigée avant que l'île ne fût bien fortifiée, la palissade étant pourrie et le parapet en mauvais état et trop bas pour résister à une attaque. De plus, on estimait que les édifices de bois à l'intérieur des fortifications devaient également être réparés. Entre temps, une expédition montée contre Louisbourg avait été avortée, à l'été 1757, par les Britanniques qui avaient cependant, choisi de laisser une partie de leur flotte navale à Halifax durant l'hiver 1757-1758, faisant ainsi de ce havre, la base de leurs opérations navales en Amérique du Nord. Puisque la flotte navale britannique y assurait dorénavant une présence constante, la nécessité de fortifications était moins urgente et même si en 1761, une autre enquête devait révéler les faiblesses des fortifications de Halifax, aucuns travaux de grandes conséquences ne furent entrepris autour de ce havre et encore moins dans l'île Georges qui avait été jugée d'aucune importance stratégique dans cette enquête. Une vingtaine d'années devaient donc s'écouler avant que de nouveaux travaux de fortifications ne fussent entrepris dans l'île Georges avec l'avènement de la guerre d'Indépendance américaine, en 1776.

Outre les fortifications, l'île comprenait également des entrepôts qui servirent de prisons, dans certains cas, pour les personnes accusées de crimes dont celui de haute trahison, une accusation qui pesait contre John Hoffman pour le rôle qu'il avait joué dans l'insurrection des colons de Lunenburg à l'automne 1753⁸. En outre, les matelots ou marins français capturés à bord de vaisseaux arraisonnés par la marine britannique en 1755 et 1756, entre autres, furent également emprisonnés dans l'île. En juin 1756, on envoya dans l'île comme prisonniers de guerre, quelque

⁷T. D. MacLean, *George's Island...*, *op.cit.*, p. 11.

⁸D. Marshall, *Georges Island...*, *op.cit.*, p. 81-84.

29 passagers capturés à bord du *Pontchartrain*, un vaisseau français qu'on avait saisi l'automne précédent⁹. De novembre 1756 à mai 1757, pas moins de 900 prisonniers français furent gardés dans ces prisons improvisées de l'île Georges sous la garde de la garnison qui occupait les casernes construites à l'intérieur de l'enceinte de la palissade¹⁰. Or, ces Français ne furent pas les seuls prisonniers gardés dans l'île, car celle-ci servit de lieu d'internement ou d'incarcération pour les Acadiens également.

Faute de documents, il n'est pas possible de savoir si des Acadiens ont été incarcérés dans l'île Georges avant 1755. Nous savons qu'à l'automne 1749 et au cours de l'hiver suivant, des Acadiens de Pigiguit ont été emprisonnés à Halifax sans connaître l'endroit où ils ont été incarcérés¹¹. Est-ce que les magasins construits à l'été 1749 leur ont servi de prisons, cela reste à démontrer, car aucune mention ne semble être faite à cet effet dans la documentation remontant aux débuts de Halifax et de l'île Georges. De fait, il faut attendre au début juillet 1755 pour un premier incident impliquant les Acadiens et l'île Georges, soit l'incarcération de quinze députés acadiens qui ont refusé de prêter un serment d'allégeance inconditionnel devant le conseil du gouverneur de la Nouvelle-Écosse, le 4 juillet 1755, après qu'on les ait informés qu'ils seraient déportés en France¹². Un peu plus de trois semaines plus tard, le 28 juillet, un sort semblable est réservé à d'autres députés acadiens de Port-Royal, des Mines (les paroisses de Grand-Pré et de la

⁹NSARM RG1 vol. 163, deuxième partie, p. 76, 22 juin 1756.

¹⁰D. Marshall, *Georges Island...*, *op.cit.*, p. 80-81.

¹¹Ronnie-Gilles LeBlanc, « Pigiguit : l'impact du Grand Dérangement sur une communauté de l'ancienne Acadie », *Du Grand Dérangement à la Déportation. Nouvelles perspectives historiques*, (direction, Ronnie-Gilles LeBlanc), Collection Mouvange, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 2005, p. 180.

¹²NSARM RG1 vol. 35, no 16, p. 7, Charles Lawrence au Board of Trade, 19 juillet 1755. Thomas B. Akins, *Acadia and Nova Scotia*, Cottonport, Polyanthos, 1972 (réimpression de *Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia*, Halifax, Charles Annand, Publisher, 1869) (ci-après Akins, p.), p. 260.

Rivière-aux-Canards) et de Pigiguit qui sont incarcérés à leur tour, à l'île Georges, après avoir refusé la prestation d'un tel serment. Le 11 septembre 1755, ces députés laissent leur prison de l'île et on les escorte dans leurs districts respectifs, c'est-à-dire Pigiguit, les Mines et Port-Royal¹³. Or, peu de temps après, cinquante personnes de Mirligouèche ou Lunenburg, dont certaines avaient pourtant prêté un serment d'allégeance inconditionnel à l'été 1754, sont transportées à l'île Georges en attendant leur déportation¹⁴. Le 3 octobre, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Charles Lawrence transmettait l'ordre suivant à Samuel Barron, le maître ou commandant du *Providence* : il devait recevoir à son bord, à partir de l'île Georges, des Acadiens qu'il devait transporter à la Caroline du Nord, en ayant soin de fournir à chaque passager, une livre de viande de boeuf, deux livres de pain et cinq livres de farine par semaine¹⁵. Ce n'est que le 15 novembre 1755 que Barron appareilla de Halifax à destination de la Caroline du Nord où il arriva avec sa cargaison humaine, le 13 janvier 1756¹⁶.

Au cours des années qui suivirent, d'autres familles acadiennes allaient également être confinées à l'île Georges. En effet, dès l'année suivant la déportation des Acadiennes et Acadiens de Mirligouèche, des familles acadiennes ont été incarcérées dans l'île Georges, mais dans des circonstances un peu particulières, car il s'agissait d'un groupe de femmes acadiennes et de leurs

¹³Contrairement à ce que plusieurs auteurs ont conclu, les députés emprisonnés dans l'île Georges ont été réunis à leurs familles avant leur embarquement dans leurs districts respectifs. Voir R.-G. LeBlanc, « Pigiguit : l'impact du Grand Dérangement... », *op. cit.*, p. 201.

¹⁴Renseignement fourni par Stephen White à l'effet que ces 50 Acadiennes et Acadiens sont énumérés dans la liste de ravitaillement des colons de Lunenburg pour l'année 1755 disponible à l'adresse Internet suivante (17 mars 2010) : <http://freepages.genealogy.rootsweb.ancestry.com/~ked1/1755vict.html>

¹⁵NSARM RG1 vol. 163, deuxième partie, p. 65, Ordre de Charles à Samuel Barron, *master* du sloop *Providence*, 3 octobre 1755. Akins, p. 280.

¹⁶NSARM RG1 vol. 220, no 34, Règlement du compte de John Campbell pour la location du sloop *Providence*. Akins, p. 289.

enfants, tous originaires de la région de Beaubassin d'où ils étaient partis à l'automne 1755 afin d'échapper à la déportation. Suivant les conseils de leur missionnaire, l'abbé François Le Guerne, ces femmes et leurs enfants avaient de fait, décidé de se rendre à l'Île-Saint-Jean, alors que leurs maris étaient déportés dans les colonies anglo-américaines¹⁷. À l'été 1756, comme les vivres commençaient à manquer dans cette colonie française, le commandant Raymond de Villejoint fit passer des familles acadiennes à Québec¹⁸. D'après un officier français stationné à Louisbourg : « Un bâtiment chargé de cent cinquante Acadiens, parti de l'Isle Saint-Jean pour le Canada a été pris par un vaisseau de guerre auprès de Gaspé. Ces malheureux Acadiens ont été conduits sur l'Isle George à Alifax, où ils ont resté plusieurs mois, couchant à la belle étoile, la plupart n'ayant pas de quoy se couvrir, leurs hardes leur ayant été enlevées lorsqu'ils ont été pris. Ils nous les ont envoyés au commencement de novembre en échange de matelots pris par nos corsaires¹⁹. » Les autorités britanniques ne savaient quoi faire de ces prisonniers composés de femmes et de leurs enfants, ce qui pourrait sans doute expliquer qu'un officier de vaisseau anglais soit allé à Louisbourg en octobre 1756, « ... afin de traiter de l'échange de matelots²⁰ ». Ce sur quoi les autorités coloniales de Louisbourg, bien éprouvées par le blocus auquel ce port était soumis depuis le printemps précédent par la flotte britannique, acceptèrent de livrer une centaine de matelots britanniques en retour d'un nombre égal de matelots français que l'officier britannique s'obligeait de leur envoyer. Malgré cette promesse formelle, à leur arrivée à Halifax, les matelots britanniques furent mis à bord de vaisseaux faibles en équipage et on fit embarquer

¹⁷ ANC, Série C11^A vol. 87, f. 394v, François Le Guerne à Prévost, Belair vers Cocagne, 10 mars 1756. Voir à ce sujet Paul Delaney, « The Acadians Deported from Chignectou to “ les Carolines “ in 1755: Their Origin, Identities and Subsequent Movements », *Du Grand Dérangement à la Déportation. Nouvelles perspectives historiques*, op. cit., p. 258-262.

¹⁸ ANC, Série C11^B vol. 36, f. 35r, Villejoint à Drucourt et Prévost, Port la Joye, le 3 novembre 1756; ANC, Série C11^B vol. 36, f. 158r, Prévost au ministre, 26 novembre 1756; ANC, Série C11^A vol. 101, f. 85r, Vaudreuil au ministre, Montréal, 7 août 1756.

¹⁹ *Les derniers jours de l'Acadie (1748-1758)*(éd. Gaston du Bosq de Beaumont), Paris Émile Lechevalier, 1899, p. 208, lettre de Joubert à de Surlaville, Louisbourg, 15 décembre 1756. Il est intéressant de noter que nulle mention de cet événement n'est faite dans la correspondance des autorités coloniales de l'Île-Royale ou de Québec avant la mi-décembre 1756, malgré les mois qui se sont écoulés depuis la capture de ces femmes acadiennes et de leurs enfants.

des matelots français, de même que des recrues de l'armée française qu'on fit passer en Europe²¹. Ainsi, en retour de la centaine de matelots relâchés de Louisbourg, les autorités britanniques à Halifax jugèrent bon alors d'y renvoyer les femmes acadiennes et leurs enfants de même que quelques matelots français²², une bonne façon de se débarrasser sans doute de ce groupe de personnes très vulnérables à l'approche de l'hiver.

Incidemment, durant leur passage de Louisbourg au Canada, ces femmes et leurs enfants furent contraints de passer l'hiver 1756-1757 à la Baie-des-Espagnols, où la goélette qui les transportait dut faire relâche²³. Des filles acadiennes y épousèrent même des Acadiens ou des soldats français qui y étaient basés²⁴. Enfin, au cours de l'été suivant, Prévost informe le ministre qu'un corsaire anglais s'est emparé à la Baie des Espagnols, du petit senau qu'il avait affrété pour le transport en Canada des femmes et enfants acadiens pris l'année dernière par les Anglais²⁵. Malheureusement, rien d'autre ne transpire au sujet de cette affaire dans la correspondance officielle des autorités coloniales françaises à l'époque, mais il semble que ces femmes et ces enfants aient finalement atteint leur destination, car on les retrouve à Québec à l'automne 1757 où plusieurs sont morts de la petite vérole ou picote²⁶.

Deux ans devaient s'écouler après l'incarcération de ces femmes et de ces enfants dans l'île Georges, avant que n'y arrivent d'autres familles prisonnières acadiennes à l'automne 1758. En effet, lors d'une expédition montée contre les établissements acadiens de la région de Cap-Sable par les Rangers sous le commandement du capitaine Joseph Gorham, 68 hommes, femmes et enfants acadiens, de même que le missionnaire Jean-Baptiste de Gai Desenclaves sont capturés et

²⁰ *Ibid.*, p. 209.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ ANC, Série C11^B vol. 36, f. 197r-v, lettre de Prévost au ministre, Louisbourg, 16 décembre 1756.

²⁴ Voir, dans les registres de Louisbourg, les mariages de deux filles du ménage de Jean-Baptiste Savoie et Marie Haché de Beaubassin, ou plus précisément de Ouescaque : Marie-Josèphe, mariée le 21 février 1757 à Jean-Baptiste Boutin et Marguerite, mariée le 4 juillet 1757 à Joseph Briand. Renseignements obtenus de Stephen White.

²⁵ ANC, Série C11^B, vol. 37, f. 95r, lettre de Prévost au ministre, Louisbourg, 12 juillet 1757.

²⁶ Communication personnelle de Stephen White à l'auteur.

amenés à Halifax où ils arrivent au début novembre 1758. Au tout début de l'année 1759, après deux mois de détention, tout ce monde, avec d'autres Acadiens capturés entre temps, est déporté en France à bord de deux bâtiments parlementaires arrivés au Havre au début février 1759²⁷. Cela ne signifiait pas pour autant qu'il en était fait des Acadiens de la région de Cap-Sable. De fait, en septembre 1758, des Acadiens de cette région avaient adressé une requête au gouverneur du Massachusetts l'informant qu'il s'y trouvait 40 familles comprenant 150 personnes prêtes à se rendre en raison de la grande détresse dans laquelle elles se trouvaient²⁸. Aussitôt qu'il eut reçu cette requête, le gouverneur Thomas Pownall en adressa une copie au gouverneur de la Nouvelle-Écosse²⁹. Comme ces familles acadiennes avaient échappé à la vigilance des Rangers de Joseph Gorham en octobre 1758, Charles Lawrence ne put que se réjouir en apprenant cette nouvelle, car il ne demandait pas mieux que de mettre le grappin sur ces familles. Or avant même qu'il n'eut à faire quoi que ce fut, ces Acadiens n'ayant pas reçu de réponse à leur requête au gouverneur du Massachusetts, déléguèrent, au printemps 1759, quelques-uns des leurs à Halifax pour aller faire leur offre de soumission à Lawrence. À la toute fin juin 1759 le capitaine Gorham et ses Rangers ramenaient à Halifax, quelque 152 personnes que Lawrence fit débarquer à l'île Georges « *as being a place of the most security* » pour y joindre une demi-douzaine de prisonniers acadiens capturés l'hiver précédent au fleuve Saint-Jean³⁰. Après plusieurs mois de détention dans l'île, ces familles acadiennes étaient déportées au début novembre 1759, en Angleterre d'où elles devaient être transportées à Cherbourg en France.

²⁷Clarence-J. d'Entremont, *Histoire de Cap-Sable...*, volume 4, Eunice, Louisiane, Hebert Publications, 1981, p. 2080-1.

²⁸*Ibid.*, p. 2095-2097 et 2117-2118, Joseph Landry et Charles d'Entremont à Thomas Pownall, Cape Sables, 15 septembre 1758. Akins, p. 306-307.

²⁹Thomas Pownall à Charles Lawrence, Boston, 2 janvier 1759, Akins, p. 304-305.

³⁰NSARM RG1 vol. 40, no 66, p. 1-2, Charles Lawrence à William Pitt, Halifax, 3 décembre 1759; NSARM RG1 vol. 188, p. 83, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 29 juin 1759 et p. 84, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 5 juillet 1759.

D'après Clarence-J. d'Entremont, au moins huit personnes seraient décédées durant leur incarcération dans l'île entre juin et novembre 1759³¹. Un événement d'une importance capitale se produisit juste avant le départ de ces déportés de l'île Georges dans la nuit du 3 au 4 novembre 1759, soit une tempête comme on n'en avait rarement vue le long des côtes de l'Acadie³². Les conséquences de cet événement météorologique allaient se faire sentir durant les années qui allaient suivre.

D'abord, il convient de mentionner que la chute de Québec en septembre 1759 a porté un dur coup à la résistance armée des Acadiens qui avaient échappé à la Déportation et de ceux qui étaient revenus d'exil aussi tôt que 1756. Dès septembre 1755, les troupes anglo-américaines avaient essuyé un dur revers dans l'expédition qu'elles avaient lancée contre les villages acadiens des rivières de Chipoudie et de Petcoudiac en vue d'y capturer les hommes qui ne s'étaient pas présentés à fort Cumberland, le 11 août 1755, suivant l'ordonnance du lieutenant-colonel Robert Monckton, le commandant en chef des soldats britanniques et anglo-américains qui s'étaient rendus maîtres de ce fort français deux mois plus tôt³³. Fiers de cette victoire sur les envahisseurs, les Acadiens avaient organisé une résistance armée avec la complicité des troupes françaises ou canadiennes, dirigées par Charles Deschamps de Boishébert, et de leurs alliés amérindiens. Pendant trois ans, les garnisons britanniques des forts Cumberland, Edward et Annapolis, voire même des environs de Halifax, avaient été harcelées par ces derniers et les résistants acadiens. Au début juillet 1758, les résistants acadiens de la rivière Petcoudiac dont les villages avaient été jusque-là épargnés de la destruction, étaient tombés dans une embuscade où

³¹ J-C d'Entremont, *Histoire du Cap-Sable...*, *op.cit.*, p. 2103. Par ailleurs, Lawrence mentionne « ... *some have died here* » dans sa lettre du 3 décembre 1759, à William Pitt.

³²CEA F912, PRO WO 34/11, p. 18, Charles Lawrence à Jeffrey Amherst, Halifax, 10 décembre 1759; NSARM RG1 vol. 35, no 44, p. 2, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 27 décembre 1759.

³³P. Surette, *Petcoudiac. Colonisation et destruction 1731-1755*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1988, p. 29-75

plusieurs avaient perdu la vie ou avaient été faits prisonniers. Le fameux Joseph Broussard dit Beausoleil, un des principaux chefs des résistants acadiens y avait perdu au moins un de ses fils et avait failli y laisser sa peau lui-même. Or, quelques semaines plus tard, Louisbourg tombait aux mains des Britanniques et au cours du mois de novembre une expédition était montée par ces derniers sur la rivière Petcoudiac où tous les villages étaient incendiés, laissant leurs habitants dans le plus grand désarroi³⁴.

En même temps, une autre expédition britannique semait la destruction dans la partie inférieure du fleuve Saint-Jean, suivi par la destruction des établissements acadiens sis en amont, au début de l'année 1759³⁵. Moins d'un an plus tard, après un siège de quelques mois, c'est Québec qui tombait à son tour, en septembre 1759. C'est alors que devait survenir la fameuse tempête du début novembre 1759 qui allait sonner le glas, en quelque sorte, pour les résistants acadiens de la Petcoudiac puisque les marais qu'ils avaient endigués et asséchés avec grande peine et misère étaient maintenant inondés, compromettant ainsi toute tentative de reconstruction pour les habitants de cette rivière dont les habitations avaient été complètement détruites un an plus tôt. Se voyant ainsi dépourvus de tout, des représentants de ces derniers et de ceux de la rivière de Memramcook, c'est-à-dire de quelque 190 personnes, se présentèrent à fort Cumberland pour faire leur soumission aux Britanniques dans les jours qui suivirent, soit le 16 novembre 1759, se voyant dans l'impossibilité de survivre à travers l'hiver qui arrivait à grands pas. Le commandant Joseph Frye accepta d'en nourrir le tiers, soit 63 personnes, durant l'hiver, alors que les autres devaient se rendre au fort, au printemps³⁶.

³⁴ « The Report and Map of Major George Scott's Expedition to Remove the French from the Petitcodiac in 1758 », *Collections of the New Brunswick Historical Society*, no 13, (1930), p. 97-114.

³⁵ « Monckton's Report of his Expedition against the French on the St. John in 1758 », *Collections of the New Brunswick Historical Society*, no 5, (1904), p. 163-175.

³⁶ NSARM RG1 vol. 188, p. 114-117, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 9 janvier 1760; Joseph Frye à Charles Lawrence, Fort Cumberland, Chignecto, 10 décembre 1759. Akins,

Dès le 18 novembre 1759, c'était au tour des réfugiés acadiens de Bouctouche, de Richibouctou et de Miramichi d'en faire autant³⁷. Réfugiés depuis 1755 le long du littoral est du Nouveau-Brunswick, ces Acadiens avaient également vu leurs habitations de fortune détruites par les troupes britanniques à l'automne 1758, en même temps que les établissements du Cap-Sable, de la rivière Petcoudiac et du fleuve Saint-Jean. Par ailleurs, les habitants du fleuve qui avait réussi à se sauver au Canada à l'approche des troupes britanniques à l'automne 1758 et à l'hiver 1759, avaient reçu un laissez-passer ou l'autorisation du brigadier Robert Monckton de revenir dans leurs habitations après qu'ils eussent prêté le serment d'allégeance suivant la chute de Québec. S'étant présentés, en novembre 1759, au fort Frederic que les Britanniques avaient érigé sur les ruines du fort abandonné par de Boishébert à l'embouchure du fleuve Saint-Jean en 1755, ces Acadiens, au nombre d'approximativement 300 personnes, furent arrêtés sur le champ et conduits à Halifax comme prisonniers de guerre, au début janvier 1760, en attendant leur déportation en Angleterre³⁸. Cette nouvelle eut un effet adverse chez les Acadiens réfugiés à Bouctouche, Richibouctou et Miramichi qui refusèrent de se rendre au fort Cumberland malgré la promesse du contraire, ce qui offusqua les autorités britanniques qui n'allaient avoir de cesse que lorsque ces rebelles acadiens ne se fussent tous entièrement soumis³⁹.

p.310-312; p. 118, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 12 janvier 1760. Akins, p. 312-313.

³⁷*Ibid.*

³⁸NSARM RG1 vol. 188, p. 110-112, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 30 novembre 1759. Akins, p. 309-310; CEA F912, PRO WO 34/11, p. 14b-15, Charles Lawrence à Jeffrey Amherst, Halifax, 2 décembre 1759; CEA A4-1-3, NSARM RG1 vol. 165, p. 26-27, Richard Bulkeley à Sylvanus Cobb, Halifax, 28 décembre 1759; NSARM, RG1 vol. 35, p. 6, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 11 mai 1760.

³⁹« Papiers Amherst (1760-1763) Concernant les Acadiens », *Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. III, no 7, (avril, mai juin 1970), p. 259-260 (ci-après Amherst, p.), Jean Manach à Pierre de Rigaud de Vaudreuil, Richibouctou, 10 mars 1760; CEA F912, PRO WO34/12, p. 35, Roderick MacKenzie à William Forster, Fort Cumberland Chignecto, 16

Entre temps, les Micmacs et Malécites commencèrent à faire leur soumission aux autorités britanniques suivant l'avis de leurs missionnaires Pierre Maillard aux îles Royale et Saint-Jean, le père Charles Germain au fleuve Saint-Jean et Jean Manach sur la côte est du Nouveau-Brunswick actuel à partir de l'automne 1759 et surtout au cours de l'hiver et du printemps 1760⁴⁰. Les autorités britanniques ne pouvaient que se réjouir de ce nouveau développement, car elles n'auraient plus à craindre les attaques des Amérindiens contre les établissements qui devaient se faire dès le printemps 1760 avec l'arrivée de colons ou Planters de la Nouvelle-

décembre 1760. Amherst, p. 273; CEA F912, PRO WO34/12, p. 122, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 29 mai 1761. Amherst, p. 291; NSARM RG1 vol. 30, no 56, p.1-2, James Murray à Jonathan Belcher, Quebec, 20 septembre 1761. Akins, p. 322; NSARM RG1 vol. 31, no 5, p.1, Jonathan Belcher et William Forster à James Murray, Halifax, 25 mars 1762; NSARM RG1 vol. 37, no 4, p.2, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 9 avril 1761; no 6, p. 1-3, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 14 avril 1761; no 8, p. 1-5, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 17 avril 1761; no 9, p. 1-8, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 15 avril 1761. Akins, p. 327-328; no 13, p.53-57, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 11 janvier 1762; no 21, p.2-7, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 21 octobre 1762; no 41, p.3-7, Montague Wilmot au Board of Trade, Halifax, 10 décembre 1763; NSARM RG1 vol. 40, no 70, p.1-3, Jonathan Belcher à William Pitt, Halifax, 9 avril 1761; no 73, p. 1-6, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 9 janvier 1762. Akins, p. 321; no 79, p. 2-9, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 20 octobre 1762; no 89, p. 4-11, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 10 décembre 1763; no 91, p. 2-16, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 22 mars 1764; NSARM RG1 vol. 136, p. 13, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 25 février 1761; p. 17-18, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 19 mars 1761; p. 22, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 avril 1761; NSARM RG1 vol. 188, p. 137-138, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 10 mars 1760. Akins, p. 313; p. 193, procès-verbal du Conseil du gouverneur, 20 février 1761. Akins, p. 314-315.

⁴⁰NSARM RG1 vol. 188, p. 110-138, procès-verbaux du Conseil du gouverneur entre le 30 novembre 1759 et le 10 mars 1760; NSARM RG1 vol. 35, no 47, p.6-7, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 11 mai 1760.

Angleterre. En réalité, ces établissements avaient été projetés pour le printemps 1759, mais face à la menace qui pesait contre ce projet de colonisation par les résistants acadiens et leurs alliés amérindiens, il avait été jugé à propos d'attendre avant de l'entreprendre. La chute de Québec en septembre 1759 et donc la capitulation des troupes françaises de même que la soumission des Micmacs et des Malécites dans le courant de l'automne et de l'hiver suivants ouvraient la voie à ce projet que les autorités britanniques caressaient depuis l'éviction des Acadiens de leurs riches terres agricoles à partir de 1755 et dont l'accomplissement avait été compromis jusque-là par les résistants acadiens et leurs alliés français et amérindiens⁴¹. Or, les dommages causés aux levées et aboiteaux par la tempête des 3 et 4 novembre 1759 avaient permis à l'eau de mer d'inonder les marais acadiens et donc de les rendre inutiles pour l'agriculture. En outre, personne d'autre que les Acadiens n'était en mesure de remédier à cette triste situation. Ainsi donc, du jour au lendemain, l'état précaire dans lequel se trouvait la communauté acadienne changea de façon radicale. En effet, on avait maintenant un grand besoin de ces gens qui avaient pourtant offert

⁴¹Nombreuses sont les références à cette question dans la correspondance officielle échangée entre Lawrence et les autorités à Londres. Voici les principales: NSARM RG1 vol. 30, no 5, p. 7-8, Dunk Halifax à Charles Lawrence, Whitehall, 8 juillet 1756; no 13, p. 8-9, Board of Trade à Charles Lawrence, Whitehall, 10 mars 1757. Akins, p. 304; no 21, p.7, Board of Trade à Charles Lawrence, Whitehall, 7 février 1758; no 29, p. 3-4, Board of Trade à Charles Lawrence, Whitehall, 1 août 1759; no 25, p. 1-2, Board of Trade à Charles Lawrence, Whitehall, 14 décembre 1759; no 34, p. 6-12, Board of Trade à Charles Lawrence, Whitehall, 7 mars 1760; NSARM RG1 vol. 35, no 24, p.38-40, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 3 novembre 1756; no 30, p.19-25, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 9 novembre 1757; no 38, p.14 et 19, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 26 septembre 1758; no 39, p.6-10, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 26 décembre 1758; no 41, p.2-3 et 8-9, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 20 avril 1759; no 47, p.4-5, Charles Lawrence au Board of Trade, Halifax, 11 mai 1760; NSARM RG1 vol. 188, p. 138, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 10 mars 1760. Akins, p. 313; CEA F912, PRO WO34/11, p. 12b, Charles Lawrence à Jeffrey Amherst, Halifax, 17 septembre 1759; p. 26b-27, Charles Lawrence à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 mars 1760.

une résistance farouche aux Britanniques au cours des cinq dernières années⁴².

Déjà à l'automne 1759 et au printemps 1760, des prisonniers acadiens étaient employés à Halifax comme serviteurs, manoeuvres ou dans d'autres capacités par des particuliers ou résidants de la ville⁴³. Avec l'arrivée des Planters de la Nouvelle-Angleterre au printemps 1760, il était devenu nécessaire de procéder avec diligence afin de réparer les dommages causés aux levées et aboiteaux en novembre 1759 et comme les Acadiens étaient les seuls à pouvoir effectuer ces travaux, on n'eut d'autres choix que d'avoir recours à leurs services. Les travaux débutèrent dès 1760, mais ce fut surtout en 1761 et 1762 que les Acadiens, au nombre de 120 hommes, travaillèrent à la réparation des brèches pratiquées dans les levées par l'eau de mer, de même qu'à la réparation sinon de la construction d'aboiteaux endommagées ou détruites par les fortes marées de la tempête des 3 et 4 novembre 1759⁴⁴. En même temps que ces hommes acadiens étaient occupés à ces travaux dans la région de Pigiguit, des Mines et de Port-Royal, quelque 150

⁴² NSARM RG1 vol. 37, p. 5-7 et 15-16, Jonathan Belcher au Board of Trade, 12 décembre 1760; NSARM RG1 vol. 136, p. 32-33, Jonathan Belcher à William Forster, Halifax, 18 juin 1761. Akins, p. 319-320; CEA F912, PRO WO34/12, p. 41b, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 19 janvier 1761; p. 134-134b, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juin 1761; p. 147b, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 15 septembre 1761;

⁴³CEA A4-1-3, NSARM vol. 165, p.27, *Proclamation ajoining all Persons who employ French Prisoners to deliver them to the Clerk of the Navy Hospital*, Richard Bulkeley, Halifax, 7 novembre 1759; p. 51-52, *Proclamation forbidding all persons to pay to the French Prisoners more than 12d per day on pain of their being deprived of said Neutrals Service*, Charles Lawrence, Halifax, 16 avril 1761 [1760].

⁴⁴NSARM RG1 vol. 37, p. 5-7 et 15-16, Jonathan Belcher au Board of Trade, 12 décembre 1760; NSARM RG1 vol. 136, p. 7, Jonathan Belcher à Isaac Deschamps, Halifax, 21 janvier 1761; CEA F912, PRO WO34/12, p. 134-134b, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juin 1761; NSARM RG1 vol. 188, p. 317, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 21 juillet 1762.

hommes furent affectés aux travaux de construction d'édifices, de quais ou encore à l'abattage d'arbres ou à des travaux d'excavation pour le compte du service d'ingénierie de l'armée britannique à Halifax⁴⁵. L'ingénieur en chef, John Henry Bastide connaissait bien les Acadiens puisqu'il avait effectué au moins deux séjours à Annapolis Royal, d'abord en 1744 et ensuite, entre 1749 et 1751. Il avait déjà sans doute eu recours à leurs services dans les travaux de fortifications qu'il avait dû y faire effectuer. Quoiqu'il en soit, jugeant que les Acadiens étaient très habiles avec le maniement de la hache, il estimait qu'ils pouvaient très bien s'acquitter des tâches qu'il aurait à leur demander. Ainsi tout semblait baigner dans l'huile pour les Acadiens quand, au début juillet 1762, tout bascula de nouveau vers l'horreur de la Déportation.

Au tout début de l'année 1760, les Acadiens gardés au fort Frederic à l'embouchure du fleuve Saint-Jean avaient été transportés à Halifax et envoyés à l'île Georges en attendant leur déportation comme leurs parents et les Acadiens du Cap-Sable deux mois plus tôt, au début novembre 1759. À la fin de l'été 1760, les quelque trois cents Acadiens de Petcoudiac, Memramcook et des camps de réfugiés de la côte est de l'actuel Nouveau-Brunswick qui s'étaient rendus au commandant de fort Cumberland étaient à leur tour transportés à Pigiguit et de là forcés de marcher à Halifax où ils devaient également attendre leur déportation à partir de

⁴⁵*Ibid.*; CEA F912, PRO WO34/12, p. 136-137, John Henry Bastide à William Forster, Halifax, 15 juin 1761. Amherst, p. 291-291; CEA F912, PRO WO34/13, p. 69, Jeffrey Amherst à William Forster, Albany, 31 juillet 1761; CEA F912, PRO WO34/14, p. 57-57b, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 22 juin 1761. Amherst, p. 292; p. 67-67b, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 1 juillet 1761; p. 96-97, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juillet 1761. Amherst, p. 293-294; p. 106-107, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 29 juillet 1761. Amherst, p. 294; p. 130-131, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 1 octobre 1761. Amherst, p. 295; CEA F912, PRO WO34/15, p. 192b, Jeffrey Amherst à John Henry Bastide, Albany, 16 juillet 1761; p. 201, Jeffrey Amherst à John Henry Bastide, Staaten Island, 28 août 1761; p. 7b, Hugh Debbiege à John Henry Bastide, Halifax, 17 avril 1762; p. 20b, Hugh Debbiege à John Henry Bastide, Halifax, 6 mai 1762; p. 52, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 août 1762; p. 118, Samuel Beardsley à Jeffrey Amherst, Halifax, 28 juin 1763.

l'île Georges⁴⁶. Or comme nous l'avons vu, leurs services étaient devenus indispensables pour la survie et le développement des nouveaux établissements des Planters ou colons de la Nouvelle-Angleterre. Lawrence étant mort le 19 octobre 1760, son successeur, le lieutenant-gouverneur Jonathan Belcher et son conseil cherchèrent, par après, à trouver un motif pour déporter les Acadiens toujours présents en Nouvelle-Écosse, malgré les services que ceux-ci étaient en train de rendre aux colons anglo-américains. Le général Jeffrey Amherst, le commandant en chef de l'armée britannique en Amérique du Nord n'était pas du même avis et préférait plutôt qu'on permit aux Acadiens de demeurer en Nouvelle-Écosse à condition qu'ils prêtassent le serment d'allégeance⁴⁷.

Pour Belcher et son conseil d'un autre côté, il fallait à tout prix se débarrasser de la menace qui pesait sur les nouveaux établissements et surtout celui qu'on cherchait à fonder à Beaubassin en 1761. D'abord, on fit arrêter l'abbé Jean Manach et on le fit incarcérer à l'île Georges au tout début mars 1761, d'où on l'embarqua à bord d'un vaisseau de la marine britannique qui fit escale d'abord à New York avant de se rendre en Angleterre avec son passager menaçant. On l'accusait d'avoir bu à la santé du prétendant et de prêcher l'insoumission au sein de la communauté

⁴⁶CEA F912, PRO WO34/11, p. 55, Charles Lawrence à Jeffrey Amherst, Halifax, 6 août 1760.

⁴⁷NSARM RG1 vol. 188, p. 193, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 20 février 1761. Akins, p. 314-315; NSARM RG1 vol. 136, p. 13, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 25 février 1761; CEA F912, PRO WO34/11, p. 192-192b, Jeffrey Amherst à Charles Lawrence, Camp of Montreal, 9 septembre 1760; p. 202, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 22 mars 1761. De plus, Amherst juge que leur transport et leur soutien en Angleterre représenteront de trop grandes dépenses et donc il faut que Belcher consulte les autorités à Londres avant d'entreprendre de déporter les Acadiens en Angleterre. Voir également, CEA F912, PRO WO34/13, p. 25b, Jeffrey Amherst à William Forster, 17 janvier 1761. D'ailleurs, c'est cette lettre qui a amené Belcher à consulter le conseil au sujet du statut des Acadiens toujours présents en Nouvelle-Écosse, lors de la séance du 20 février 1761.

amérindienne et également chez les rebelles acadiens⁴⁸. En effet, il restait encore, dans différents postes autour de la baie des Chaleurs de même que dans la baie de Miramichi, plus de 700 réfugiés acadiens qui n'avaient toujours pas fait leur soumission à l'automne 1761, deux ans après la chute de Québec et un an après celle de Montréal⁴⁹. À l'été 1760, la majeure partie de ces réfugiés acadiens avaient participé à la bataille de la Ristigouche et de plus, ils se livraient à la guerre de course contre les bateaux d'approvisionnement des troupes britanniques à Québec. Ces Acadiens devenaient de plus en plus gênants pour les autorités britanniques autant à Québec qu'à Halifax. Par ailleurs, le gouverneur de Québec, soit le général de brigade James Murray était disposé à accorder refuge à ces Acadiens, alors que Belcher et son conseil désiraient s'en débarrasser en vue d'assurer la sécurité et la tranquillité des nouveaux établissements⁵⁰. Ainsi donc, en octobre 1761, le commandant de fort Cumberland, le capitaine Roderick MacKenzie

⁴⁸NSARM RG1 vol. 40, no 70, p. 1-3, Jonathan Belcher à William Pitt, 9 avril 1761; NSARM RG1 vol. 136, p. 15-16, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, 11 mars 1761; p. 22, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, 12 avril 1761; p.25-26, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 25 avril 1761; NSARM RG1 vol. 188, p. 204-205, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 21 mars 1761. Akins, p. 319; CEA F912, PRO WO34/11, p. 203, Jeffrey Amhest à Jonathan Belcher, New York, 30 mars 1761; p. 206, Jeffrey Amhest à Jonathan Belcher, New York, 28 avril 1761; p. 207, Jeffrey Amhest à Jonathan Belcher, Albany, 30 mai 1761; CEA F912, PRO WO34/12, p. 65b-66, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 16 mars 1761; CEA F912, PRO WO34/13, p. 29, Jeffrey Amherst à William Forster, New York, 19 janvier 1761.

⁴⁹CEA F909, PRO WO34/1, p. 160-164, Liste pour le dénombrement des familles Accadiennes..., juillet-août 1761. Amherst, p. 296.

⁵⁰NSARM RG1 vol. 30, no 56, p.1-2, James Murray à Jonathan Belcher, Quebec, 20 septembre 1761. Akins, p. 322; NSARM RG1 vol. 31, no 5, p.1, Jonathan Belcher et William Forster à James Murray, Halifax, 25 mars 1762; NSARM RG1 vol. 188, p. 299, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 22 mars 1762. Akins, p. 322-323.

organisait une expédition contre les postes des réfugiés acadiens de la Miramichi et de la baie des Chaleurs⁵¹. Se voyant abandonnés à leur sort et sans ressources, les Acadiens n'offrirent qu'une faible résistance et capitulèrent en se rendant au capitaine MacKenzie et ses troupes. Ces derniers ramenèrent avec eux au fort Cumberland 187 hommes, femmes et enfants et en attendaient toujours 63 autres le 8 novembre pour y hiverner⁵². Les autres devaient s'y rendre au printemps 1762 d'où un certain nombre allait être transféré au fort Edward, sans doute pour travailler à la réparation des levées et aboiteaux. Ces Acadiens étaient les derniers à se rendre et donc sans doute parmi les plus aguerris des résistants acadiens. Les capitaines ou propriétaires de bateaux dont certains étaient encore armés, ayant servi comme corsaires, s'étaient rendus quant à eux, directement de Baie Verte à Halifax où ils se trouvaient le 17 mai 1762, quand Belcher et son conseil résolurent de saisir les navires de ces partisans acadiens dont on ordonnait le désarmement et l'incarcération⁵³. C'est dans cette atmosphère de méfiance et de paranoïa qu'au début juillet 1762, les autorités britanniques apprirent la nouvelle de l'invasion de l'île de Terre-Neuve par les Français qui s'étaient rendus maîtres du port de Saint-Jean.

Tout un mouvement se mit en branle à Halifax à la réception de cette nouvelle plutôt alarmante pour la population locale, pour ne pas dire les autorités coloniales. Un conseil de guerre siégea secrètement entre le 10 juillet et le 17 août 1762 afin de préparer le havre de Halifax pour une éventuelle attaque des Français, une idée jugée absurde par le général Amherst⁵⁴. Dès le 10

⁵¹NSARM RG1 vol. 136, p. 36, Richard Bulkeley à Roderick MacKenzie, Halifax, 9 septembre 1761; CEA F912, PRO WO34/12, p. 165-166b, Roderick MacKenzie à William Forster, Fort Cumberland, 3 novembre 1761.

⁵²*Ibid.*; CEA F912, PRO WO34/12, p. 169-170, *List of Acadian Families lately brought in to Fort Cumberland*, 8 novembre 1761 et *List of Acadians inhabiting from Gaspar to Bay Verte not surrendered at Fort Cumberland*, 8 novembre 1761.

⁵³NSARM RG1 vol. 188, p. 309, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 17 mai 1762.

⁵⁴Le conseil de guerre se réunit à douze reprises entre le 10 juillet et le 17 août 1762.

juillet, le conseil décida que les prisonniers acadiens seraient réunis en un seul groupe, logés et gardés par le commandant en chef, le colonel William Forster afin de prévenir tout délit et en vue de les avoir prêts à partir au premier signal donné⁵⁵. Le 13 juillet 1762, Belcher décréta l'état martial et somma la milice du comté de Kings d'escorter à Halifax, les ouvriers acadiens occupés aux travaux dans les marais de la région des Mines, de Pigiguit et de Port-Royal, suite à la décision prise la veille, par le conseil de guerre⁵⁶. Ainsi, vers le 20 juillet, 130 prisonniers acadiens dont une quatre-vingtaine de fort Edward⁵⁷ arrivèrent sous escorte à Halifax rejoindre les quelque 785 hommes, femmes et enfants acadiens qu'on avait confinés dans des casernes ouvertes sous la garde de la milice ou des habitants de la ville, nuit et jour⁵⁸. Il en fut ainsi

NSARM RG1 vol. 219, nos 103-114. CEA F912, PRO WO34/11, p. 212-212b, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 29 juillet 1762. Il avoue ne rien craindre pour Halifax qui est bien défendu par 1 500 hommes en plus de la milice et il ajoute que la Nouvelle-Écosse « ... is the only province on the Continent Canada Excepted that is provided with a proper defence. »

⁵⁵NSARM RG1 vol. 219, no 103, réunion du conseil de guerre, le 10 juillet 1762.

⁵⁶NSARM RG1 vol. 219, no 104, réunion du conseil de guerre, le 12 juillet 1762.

⁵⁷CEA A4-1-1, NSARM, fonds Isaac-Deschamps, vol. 32, p. 110-111, *List of French Prisoners victualled at Fort Edward*, 9 août 1762

⁵⁸NSARM RG1 vol. 188, p. 323-326, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 26 juillet 1762. Akins, p. 323-325. Une des raisons évoquées est la suivante : « ...more especially as there is no Stronghold or Place to secure them in; and that during any Attack they might take the Opportunity of Setting Fire to the Town and Joining the Enemy. » Voir également NSARM RG1 vol. 188, p. 328-336, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 5 août 1762. Akins, p. 325-329. Belcher ajoute ce qui suit dans sa lettre à Amherst datée du 12 août 1762 : « ...but we are destitute of the means, confinement is the first of which offers itself to consideration, but here is no other than that of their ordinary abode, the Barracks... ». NSARM RG1 vol. 40, no 81, p. 13, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 août 1762. CEA F-560, British Library, Fonds Andrew-Brown, note insérée avec le témoignage de Joseph Gray avec lequel elle n'a aucun

jusqu'au mois d'août quand ils furent tous embarqués à bord de cinq/sept navires à destination de Boston. Ce fut en effet, lors de la séance du conseil du gouverneur du 26 juillet 1762 que fut prise la décision de déporter tout ce monde dans la province du Massachusetts, en raison de l'influence qu'ils exerçaient sur les populations amérindiennes et également, leur arrogance et leur impertinence⁵⁹. Quatre jours plus tard, le conseil de guerre entérina cette décision et décida que les Acadiens seraient déportés à Boston où ils demeureraient en rade en attendant la décision du général Amherst quant à leur sort⁶⁰. Le 12 août 1762, c'était à la Chambre d'assemblée de se prononcer en adressant à Jonathan Belcher, un mémoire portant sur la conduite des prisonniers acadiens présents à Halifax et dans lequel elle mettait de l'avant une justification pour leur déportation à l'extérieur de la province⁶¹.

Le père Pierre Maillard, qui avait négocié la paix pour le compte des Micmacs en 1759 et 1760,

rapport.

⁵⁹NSARM RG1 vol. 188, p. 323-326, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 26 juillet 1762. Akins, p. 323-325. Les motifs évoqués pour justifier la déportation des Acadiens prisonniers à Halifax demeurent essentiellement les mêmes que ceux mis de l'avant par Belcher juste avant cette crise dans une lettre adressée au Board of Trade où il estime que des mesures doivent être prises pour déporter les prisonniers acadiens dont le nombre va en grandissant depuis la soumission des derniers résistants réfugiés dans la région du golfe du Saint-Laurent. NSARM RG1 vol. 37, no 18, p. 8-9, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 2 juillet 1762. Voir également NSARM RG1 vol. 40, no 73, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 9 janvier 1762. Voir également NSARM RG1 vol. 31, no 4, Mémoire de Alexandre McNutt au Board of Trade, [16 mars 1762] où il demande leur appui pour nolisier des vaisseaux qui, aussitôt qu'ils auraient servi au transport de colons irlandais en Nouvelle-Écosse, pourraient au retour en Europe, servir à transporter des Acadiens à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse.

⁶⁰NSARM RG1 vol. 219, no 111, réunion du conseil de guerre, le 30 juillet 1762.

⁶¹CEA F912, PRO WO34/11, p. 122-123 et NSARM RG1 vol. 221, no 19, Mémoire présenté par la Chambre d'assemblée à Jonathan Belcher, 12 août 1762. Akins, p. 315-318.

jouissait maintenant de la faveur des autorités britanniques et lorsqu'interrogé par le conseil de guerre sur la loyauté des Acadiens au cours d'une de ses séances de juillet ou août 1762, il répondit qu'on ne pouvait se fier qu'à une poignée des Acadiens emprisonnés alors à Halifax⁶². Est-ce suivant cet avis que l'on décida de procéder à la déportation de ces quelque 915 hommes, femmes et enfants acadiens, malgré les avis contraires du général Amherst⁶³? De plus, une lettre rassurante du général, écrite à New York, le 29 juillet 1762, avait été reçue par Belcher qui l'avait montrée au conseil du gouverneur à sa séance du 9 août, mais en vain, car le conseil se disait plus résolu que jamais de procéder avec ce déplacement forcé des prisonniers acadiens présents à Halifax⁶⁴. Le lendemain, Belcher mettait le conseil de guerre au courant du contenu de la correspondance du général Amherst au sujet des prisonniers acadiens et des Amérindiens, mais la décision demeurait la même, surtout à la nouvelle de la désertion d'une partie des colons ou Planters de la région des Mines ou Horton face à l'attaque imminente des Français⁶⁵. Quoiqu'il en soit, Pierre Maillard est décédé le 12 août 1762⁶⁶, alors qu'on venait tout juste

⁶²CEA F912, PRO WO34/11, p. 260, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 15 août 1762.

⁶³CEA F912, PRO WO34/11, p. 192-192b, Jeffrey Amherst à Charles Lawrence, Camp of Montreal, 9 septembre 1760; p. 202, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 22 mars 1761. Par ailleurs, Belcher et son conseil se servirent du contenu de ces lettres pour justifier la déportation des prisonniers acadiens présents à Halifax. Voir NSARM RG1 vol. 188, p. 328-336, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 5 août 1762. Akins, p. 325-329.

⁶⁴NSARM RG1 vol. 188, p. 337-340, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 9 août 1762.

⁶⁵NSARM RG1 vol. 219, no 112, réunion du conseil de guerre, le 10 août 1762.

⁶⁶Voir la biographie de Pierre Maillard écrite par Micheline Johnson dans le *Dictionnaire biographique du Canada* à l'adresse suivante (22 mars 2010) : http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=1508&&PHPSESSID=o9qkocqnq893q4vuad37tr0ev7

d'embarquer les quelque 915 prisonniers dont les familles entières de prisonniers acadiens à Halifax, de même que les 130 hommes qu'on avait escortés de Port-Royal, du bassin des Mines et de Pigiguit et qui furent donc déportés sans leurs familles⁶⁷.

Partis de Halifax le 18 août 1762, les cinq/sept navires transportant ces Acadiens étaient arrivés à destination une semaine plus tard, le 25 août⁶⁸. Les autorités de la Nouvelle-Écosse avaient donné l'ordre au capitaine James Brooks, le commandant de ce convoi, de se rendre à Boston et d'y attendre les ordres du général Jeffrey Amherst concernant le sort qu'on devait réserver à ces prisonniers de guerre acadiens. Peu de temps après leur arrivée, les autorités du Massachusetts refusèrent de laisser débarquer les Acadiens et on n'accepta qu'avec beaucoup d'hésitation de laisser même débarquer les passagers malades. Le gouverneur Thomas Pownall aurait, par compassion, accepté de laisser débarquer tout le monde, mais il en était autrement pour la Chambre d'assemblée pour qui il n'était pas question de recevoir d'autres Acadiens de la Nouvelle-Écosse, jugeant qu'il s'en trouvait déjà trop au Massachusetts où on en avait accueillis bien plus que les autres colonies anglo-américaines depuis 1755. Plus d'un mois durant, les cinq/sept navires demeurèrent en rade avec leurs cargaisons humaines en attendant une décision quant au sort de ces déportés. Même avec l'approbation du général Amherst à l'effet qu'on devait installer ces Acadiens dans des établissements temporaires dont il assumerait toutes les dépenses pour leur entretien, la Chambre d'assemblée persista dans son refus de recevoir ceux-ci sur son territoire. À la fin, le capitaine Brooks dut se rendre à l'évidence et lever l'ancre⁶⁹. Il

⁶⁷NSARM RG1 vol. 219, no 112, réunion du conseil de guerre, le 10 août 1762; CEA F912, PRO WO34/11, p. 120, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 août 1762.

⁶⁸NSARM RG1 vol. 37, no 20, p. 8, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 7 septembre 1762.

⁶⁹Voir les documents suivants entourant cette déportation avortée : CEA F912, PRO WO34/11, p. 137-138, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 octobre 1762; p. 139-140b, Rapport du comité du conseil du gouverneur *...appointed to enquire into the Motives which occasioned the Return of the Transports with the Acadians from Boston*, Halifax, 18 octobre

n'est pas difficile de s'imaginer la consternation des autorités coloniales de Halifax en voyant accoster ces cinq/sept navires de retour, au début octobre, après bientôt un mois et demi depuis leur départ avec ces dangereux Acadiens et Acadiennes. Restait maintenant à savoir qui allait défrayer les dépenses engagées dans cette opération⁷⁰.

D'abord, le général Amherst avait été obligé d'accepter le fait accompli lorsqu'il avait appris la nouvelle de l'arrivée des cinq/sept vaisseaux transportant des déportés acadiens à Boston, même s'il avait déconseillé la poursuite de la déportation des Acadiens dès 1760⁷¹. Jonathan Belcher

1762. Akins, p. 332-334; p. 143-145, Déclaration du capitaine James Brooks, Halifax, 12 octobre 1762; p. 146-146b, Jonathan Belcher à Bernard, gouverneur du Massachusetts, Halifax, 13 août 1762; p. 148, extrait d'une lettre de Jonathan Belcher à Thomas Hancock, Halifax, 14 août 1762; p. 149, Bernard à James Brooks, Castle William (Boston), 23 septembre 1762; p. 151, Thomas Hancock à James Brooks, Boston, 27 septembre 1762; p. 214-214b, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 30 août 1762; p. 217, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 21 novembre 1762; NSARM RG1 vol. 37, no 21, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 21 octobre 1762. Akins, p. 335-337; NSARM RG1 vol. 40, no 79, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 20 octobre 1762. Akins, p. 334-335; NSARM RG1 vol. 188, p. 355-356, procès-verbal du conseil du gouverneur, le 9 octobre 1762; p. 356, procès-verbal du conseil du gouverneur, le 11 octobre 1762; p. 357, procès-verbal du conseil du gouverneur, le 12 octobre 1762; p. 358, procès-verbal du conseil du gouverneur, le 18 octobre 1762. Akins, p. 331-334.

⁷⁰Le conseil de guerre avait abordé cette question à sa séance du 17 juillet 1762 et il avait été convenu que Belcher prendrait les mesures qui s'imposeraient advenant un refus du général Amherst d'accepter cette déportation comme une dépense militaire. NSARM RG1 vol. 219, no 106, réunion du conseil de guerre, le 17 juillet 1762. Par ailleurs, le colonel Forster en avait informé Amherst : CEA F912, PRO WO34/12, p. 260, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 15 août 1762.

⁷¹CEA F912, PRO WO34/11, p. 214-214b, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 30 août 1762. Amherst mentionne l'arrivée de cinq navires, mais nous avons jugé bon de nous en tenir au témoignage du capitaine James Brooks qui en mentionne sept. Voir CEA F912,

avait eu recours à cette correspondance de Amherst et l'avait interprétée comme étant une autorisation de poursuivre cette politique de déplacement forcé de la population acadienne qui était considérée comme une menace à la sécurité interne de la colonie dans l'imminence d'une attaque française⁷². Par ailleurs, la Chambre d'assemblée de même que le conseil de guerre étaient également parties prenantes dans cette décision de déporter les Acadiens de Halifax à Boston⁷³. Quoiqu'il en soit, les explications que Belcher tenta de fournir aux autorités à Londres ne réussit pas à les convaincre, d'autant plus que Amherst refusait catégoriquement d'assumer ces dépenses qui, selon lui, relevaient de la province de la Nouvelle-Écosse puisqu'il s'agissait d'une initiative de cette dernière. De plus, ces Acadiens ne pouvaient être considérés comme des prisonniers de guerre, mais plutôt comme des sujets du roi qui devaient être punis comme des rebelles s'ils faisaient preuve d'un mauvais comportement⁷⁴.

PRO WO34/11, p. 143-145, Déclaration du capitaine James Brooks, Halifax, 12 octobre 1762.

⁷²Voir entre autres : NSARM RG1 vol. 37, no 21, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 21 octobre 1762. Akins, p. 335-337; NSARM RG1 vol. 40, no 79, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 20 octobre 1762. Akins, p. 334-335.

⁷³NSARM RG1 vol. 188, p. 323-326, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 26 juillet 1762. Akins, p. 323-325; NSARM RG1 vol. 219, no 111, réunion du conseil de guerre, le 30 juillet 1762; CEA F912, PRO WO34/11, p. 122-123 et NSARM RG1 vol. 221, no 19, Mémoire présenté par la Chambre d'assemblée à Jonathan Belcher, 12 août 1762. Akins, p. 315-318.

⁷⁴« With Regard to the Expence of Transporting them that I cannot take upon me to order to be paid as it was Entirely an Act of the Province. These People ought not, in my opinion, to be considered as Prisoners of War, but as subjects to the King & if they Behave contrary thereto are to be punished as Rebels. » CEA F912, PRO WO34/11, p. 217, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 21 novembre 1762. À l'été 1763, Belcher informait le Board of Trade qu'il avait réussi à rembourser les dépenses occasionnées par la déportation de 1762. NSARM RG1 vol. 37, no 34, Jonathan Belcher au Board of Trade, Halifax, 4 août 1763.

Jonathan Belcher n'avait pas seulement des problèmes avec les autorités à Londres, mais il avait également maille à partir avec la classe commerçante de Halifax qu'il avait froissée en tentant, entre autres, de faire abolir un acte remontant à la fondation de Halifax qui mettait à l'abri de toutes poursuites, les débiteurs récalcitrants ayant fuit leurs créanciers en Grande-Bretagne ou en Nouvelle-Angleterre⁷⁵. Cette prise de position lui valut des critiques sévères auprès des Lords of Trade de la part de cette classe marchande par l'entremise d'un influent marchand, Josué Mauger. En outre, Belcher avait réussi à se mettre à dos une partie des membres du conseil, de même que l'Assemblée de la province⁷⁶. Ainsi donc, au début de l'automne 1763, le colonel Montague Wilmot arrivait à Halifax comme gouverneur de la Nouvelle-Écosse⁷⁷, écartant ainsi Belcher de cette position tant convoitée, mais qu'il n'avait pu s'assurer. Il restait maintenant à voir comment le nouveau gouverneur allait composer avec la population acadienne toujours présente à Halifax.

D'abord, quelques semaines plus tôt, Joseph Broussard dit Beausoleil, le fameux chef des résistants acadiens avait été arrêté à Pigiguit, avec des documents compromettants en sa possession⁷⁸. Il s'y trouvait une lettre adressée par de La Rochette, le secrétaire ou l'émissaire de l'ambassadeur de France à Londres, le duc de Nivernais, qui lançait une invitation aux Acadiens en Amérique du Nord de passer en territoire français, les enjoignant de souscrire leurs noms sur des listes qu'on n'avait qu'à lui adresser par un intermédiaire à Londres. Cette lettre avait été reçue par Joseph LeBlanc dit Lemaigre via les Acadiens de Philadelphie qui, à leur tour, l'avaient reçue par l'entremise des Acadiens réfugiés en Angleterre juste avant leur départ pour

⁷⁵ John Bartlett Brebner, *The Neutral Yankees of Nova Scotia*, The Carleton Library No. 45, Toronto/Montréal, McClelland and Stewart Limited, 1969, p.54-76.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ NSARM RG1 vol. 41, no 88, Montague Wilmot au Earl of Egremont, Halifax, 7 octobre 1763.

⁷⁸ NSARM RG1 vol. 188, p. 403-406, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 18 août 1763.

la France, en mars 1763⁷⁹. Beausoleil avait été arrêté sur le champ et conduit de Piguit à Halifax, où en compagnie de Lemaigre, il avait été interpellé par le conseil du gouverneur de la Nouvelle-Écosse afin de s'expliquer⁸⁰. Peu est connu de la suite de cette affaire qui, toutefois, créa presque un incident diplomatique à Londres, quand Belcher en ait eu informé ses supérieurs⁸¹.

C'est dans ces circonstances que Montague Wilmot est arrivé à Halifax, lui qui connaissait déjà les Acadiens qui y étaient emprisonnés, puisqu'il avait été commandant du fort Cumberland en 1756-1757, à une époque où les résistants acadiens étaient très actifs dans la région de l'isthme de Chignectou. Malheureusement, son attitude envers la communauté acadienne ne fut guère meilleure que celle de son prédécesseur, Jonathan Belcher. Comme ce dernier, il désirait se débarrasser à tout prix des Acadiens et, à cet effet, il écrivit à lord Halifax en décembre 1763, suite à la requête de Jacques Robin qui avait, semble-t-il, reçu des Lords of Trade, l'autorisation de rassembler les Acadiens à Miramichi pour y établir un poste de pêche, avec Jean Manach comme missionnaire⁸². Non seulement Wilmot déconseillait le retour de ce « ... French Popish

⁷⁹CEA A4-1-1, NSARM, fonds Isaac-Deschamps, vol. 32, p. 122-123, de La Rochette aux Acadiens [en Angleterre?], Liverpool, 18 mars 1763; post scriptum signé par Alexis Trahan, Joseph Leblanc, Tranquille Prince et Alexis Boudro, sans date, [Angleterre]; deuxième post scriptum de [Joseph LeBlanc] Lemaigre Le père à [Joseph] Broussard dit Beausoleil, Halifax, 30 juillet 1763.

⁸⁰NSARM RG1 vol. 188, p. 406-407, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 22 août 1763.

⁸¹NSARM RG1 vol. 30, no 21, Dunk Halifax au Earl of Hertford, St. James, 22 novembre 1763; no 25, Dunk Halifax à Montague Wilmot, St. James, 26 novembre 1763; no 31, Dunk Halifax à Montague Wilmot, St. James, 9 juin 1764; NSARM RG1 vol. 40, no 87, Jonathan Belcher au Earl of Egremont, Halifax, 25 août 1763; no 90, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 28 janvier 1764.

⁸²NSARM RG1 vol. 40, no 89, p. 5, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 10

missionary, and a furious bigot... », mais il voyait d'un très mauvais oeil le rassemblement d'un important nombre d'Acadiens dans un seul endroit comme étant très dangereux pour la sécurité de la colonie, car ils pourraient ainsi créer des bases de ravitaillement pour une éventuelle expédition française. À ses yeux, ces Acadiens étaient non seulement « ...all zealous Frenchmen and the most rigid Papists... », mais, en plus, ils avaient une grande influence sur les populations amérindiennes⁸³. Or, si on leur permettait de s'établir dans la colonie, Wilmot enjoignait Halifax de ne permettre aux Acadiens de s'établir qu'en petits groupes parmi les établissements déjà en place et dans des endroits où ils auraient le moins de contacts possibles avec les Amérindiens. Il proposait même de les installer dans les îles antillaises conquises aux Français à la fin de la guerre, car selon lui, « ...the further they are distant, the greater our safety.⁸⁴ » De leur côté, les autorités britanniques, avaient déjà jugé que les Acadiens ne représentaient plus une menace à la sécurité interne de la colonie et à l'instar du général Jeffrey Amherst, il était mieux, selon eux, de laisser les Acadiens s'établir en Nouvelle-Écosse où ils pourraient devenir de bons sujets⁸⁵.

décembre 1763.

⁸³*Ibid.* Ces arguments de Wilmot rappellent drôlement ceux évoqués par son prédécesseur, Jonathan Belcher.

⁸⁴NSARM RG1 vol. 40, no 91, p. 15, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 22 mars 1764.

⁸⁵NSARM RG1 vol. 31, no 10, p. 6-7, Extraits du procès-verbal du Board of Trade à Jonathan Belcher, 3 décembre 1762. Akins, p. 337-338. Voici ce qu'ils écrivent par rapport à la déportation avortée de l'été 1762 : « Their Lordships, however could not but be of opinion, that however expedient it might have been to have removed them at a time when the enterprizes of the Enemy threatened danger to the province, and it was weakened by the employment of great part of the troops stationed there upon another service, yet as that danger is now over and hostilities between the two nations have ceased, it was neither necessary nor politic to remove them, as they might, by a proper disposition, promote the interest of the Colony and be made useful members of society agreeable to what appears to be the sentiments of General Amherst in

Entre temps, les Acadiens exilés dans les colonies anglo-américaines, de même qu'en Nouvelle-Écosse, y compris Halifax, répondirent en grand nombre à l'invitation lancée au printemps 1763 de passer en France. Nous disposons aujourd'hui, de ces différentes listes qui prennent quasiment l'allure d'un recensement des familles acadiennes dispersées en Amérique du Nord en 1763⁸⁶. Évidemment, ce ne sont pas toutes les familles qui répondirent à l'appel, mais nous osons croire qu'il s'agit de la grande majorité de celles-ci⁸⁷. Quoiqu'il en soit, les familles acadiennes gardées prisonnières à Halifax souscrivirent à cette liste au nombre de 161 familles ou 711

his letter to the Lt. Gov. » La lettre à laquelle il est fait référence est la suivante : CEA F912, PRO WO34/11, p. 202, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 22 mars 1761, où il écrit qu'il n'a rien plus à coeur que l'avantage et la sécurité de la Nouvelle-Écosse « If the removal of the Acadians still remaining within the same could add to either, I should be the first to advise their Expulsion, but as under the new circumstances to that Valuable & Flourishing Province, I do not see that it can have anything to fear or apprehend from those Acadians, but on the contrary, that great Advantages might be reapt in Employing them properly. I must own, I should incline towards letting them remain in the Province, under proper Regulations and Restrictions. » Voir également la lettre de Amherst à ce sujet, où il écrit que Belcher doit composer avec les Acadiens du mieux qu'il peut, mais qu'avec le départ des Français de Terre-Neuve « The Acadians may Doubtless Easily be kept under and may be obliged to work for their Livelyhood. » CEA F912, PRO WO34/11, p. 217, Jeffrey Amherst à Jonathan Belcher, New York, 21 novembre 1762.

⁸⁶J.-Edmond Roy, « Documents relatifs aux Acadiens », *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada*, Ottawa, C.H. Parmelee, Imprimeur de sa Très Excellente Majesté le Roi, 1911, p. 598-648.

⁸⁷Par ailleurs, à la fin de la liste des Acadiens de Halifax, il est écrit : « Il y a encore plusieurs familles dispersées le long des cotes de la mer qui Seront dans le meme Sentiment dont les noms ne sont pas ecrits icy. » *Ibid.*, p. 631.

personnes⁸⁸ sur un total de 232 familles acadiennes comprenant 1056 personnes présentes à Halifax et dans les environs d'après un dénombrement envoyé par Wilmot à Londres, au printemps 1764, soit quelques mois après la liste du 12 août 1763⁸⁹. En outre, 76 chefs de familles acadiennes adressèrent une requête à Wilmot, le 12 mai 1764, réitérant leur volonté telle qu'exprimée deux semaines plus tôt, le 29 avril 1764, à l'effet qu'ils ne reconnaissaient d'autre souverain que le roi de France et demandant qu'on leur fournît des provisions et des vaisseaux afin de se rendre en France ou en territoire français. Avec la fin de la guerre, selon eux, ils n'étaient plus prisonniers de guerre et devaient donc jouir de la liberté de passer dans le pays de leur choix comme les Acadiens gardés prisonniers en Angleterre qui étaient passés en France et ceux gardés en Caroline qui s'étaient rendus au Cap-François⁹⁰. Par ailleurs, à l'été 1764, une invitation, à cet effet, du gouverneur des îles Sous-le-Vent toujours possessions françaises, circulait dans la région de Halifax⁹¹.

Dans le même temps, Wilmot recevait la réponse du Earl of Halifax qui abondait dans le même sens que lui à l'effet que les Acadiens qui décideraient de demeurer en Nouvelle-Écosse devaient

⁸⁸*Ibid.* Liste des françois Accadiens demeurants prisonniers à halifax..., 12 août 1763, p. 628-631.

⁸⁹NSARM RG1 vol. 40, no 92, p. 1, *The number of Families of persons of French Acadians...*, Halifax, 22 mars 1764.

⁹⁰NSARM RG1 vol. 40, no 94, p. 1, Requête de Béloni Roy et 75 chefs de familles acadiennes, Halifax, 12 mai 1764. Akins, p. 347.

⁹¹NSARM RG1 vol. 40, no 95, p. 2, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 29 août 1764. Akins, p. 349. En septembre 1763, il semble qu'une telle invitation avait été lancée aux Acadiens exilés au Massachusetts. Voir NSARM RG1 vol. 31, no 31, Dunk Halifax à Montague Wilmot, St. James's, 9 juin 1764. Akins, p. 347-348. Voir également Charles Théodat aux Acadiens de la Nouvelle-Angleterre, Cap-François, le 26 juin 1764, Placide Gaudet, « Acadian Genealogy and Notes », *Canadian Archives for the year 1905*, vol. II, Ottawa, Dawson, 1906, p. 90.

être dispersés en petits groupes autour de la colonie⁹². Selon lui, il ne serait pas mieux de leur permettre de s'établir au Canada en raison de la proximité avec la Nouvelle-Écosse et qu'en plus, les terres des îles récemment conquises aux Français dans les Antilles, allaient être vendues à des ventes publiques et ne seraient donc pas disponibles pour ces Acadiens. Enfin, Halifax ajoutait à la fin de sa lettre que le roi d'Angleterre considérait les Acadiens sur le même pied que ses autres sujets de profession catholique en Amérique du Nord et qu'ils n'avaient donc qu'à prêter le serment d'allégeance exigé d'eux en vue de s'établir et de jouir des mêmes privilèges et droits que les autres sujets britanniques⁹³. Par contre, en tant que sujets britanniques, on ne pouvait leur interdire de laisser la colonie ou le territoire britannique si telle était leur volonté. Évidemment, Halifax enjoignait Wilmot de faire tout en son pouvoir pour empêcher les familles acadiennes de passer en territoire étranger suivant les sollicitations ou manoeuvres secrètes d'une puissance étrangère, en l'occurrence, la France⁹⁴. Enfin, les instructions royales du 20 juillet 1764 allaient dans le même sens et Wilmot avait donc soumis ces propositions ou instructions aux membres du conseil de la Nouvelle-Écosse qui avaient aussitôt préparé le texte du serment d'allégeance proposé aux Acadiens et avaient également proposé une liste de lieux où ces derniers pourraient s'établir. Or, la majorité des familles acadiennes refusa cette offre et opta plutôt pour le départ en dehors de la Nouvelle-Écosse et, comme les autorités britanniques refusèrent de leur payer un passage à l'extérieur de la colonie, ces familles nolisèrent des vaisseaux pour se rendre directement au Cap-François et de là, au Mississippi en route pour les Illinois où elles projetaient un établissement⁹⁵. Ainsi donc, vers la fin novembre 1764, environ 600 hommes, femmes et enfants laissèrent Halifax à bord de vaisseaux nolisés à destination de l'île de Saint-Domingue où d'autres Acadiens de Philadelphie, de la Géorgie et de la Caroline s'étaient déjà rendus pour n'y

⁹²*Ibid.*

⁹³*Ibid.*

⁹⁴*Ibid.*

⁹⁵NSARM RG1 vol. 40, no 96, p. 5, Montague Wilmot à Dunk Halifax, Halifax, 9 novembre 1764. Akins, p. 349-350.

trouver que la mort, soit un sort semblable qui attendait les familles acadiennes parties de Halifax selon Wilmot qui se réjouissait quand même à l'idée de voir quitter ces gens quand il écrivait : « Thus my lord, we are in the way of being relieved from these people who have been the bane of the Province, and the terror of its settlements⁹⁶. » Après le départ de ces familles acadiennes à l'automne 1764, plusieurs familles demeurèrent dans la région de Halifax avant de se disperser en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick, voire même à Miquelon, où se trouvent encore leurs descendants aujourd'hui.

Nous avons donc pu suivre les principaux événements qui ont marqué le séjour des Acadiens à Halifax après 1749, mais surtout à partir de 1755 et jusqu'à la fin de la guerre de Sept Ans. Revenons maintenant un peu en arrière pour voir en quoi a consisté la place de l'île Georges dans cette histoire. D'abord, nous avons noté qu'aussi tôt que l'automne 1749 et l'hiver 1750, il se peut fort bien que des Acadiens aient été emprisonnés dans l'île. En novembre 1755, une cinquantaine de personnes, soit huit familles acadiennes de Mirligouèche furent déportées en Caroline du Nord à partir de l'île Georges, de même qu'un certain nombre de familles et d'individus en novembre 1758 et en novembre 1759, originaires pour la plupart de Cap-Sable. Peu de temps après le départ du vaisseau transportant les déportés de novembre 1759, un groupe de quelque 300 Acadiens du fleuve Saint-Jean était transporté à Halifax à bord de deux goélettes

⁹⁶NSARM RG1 vol. 40, no 97, p. 2, Montague Wilmot à Dunk Halifax, 18 décembre 1764. Akins, p. 350-351. Une partie de ces familles acadiennes, soit 231 personnes arrivèrent, au printemps 1765, en Louisiane où elles ont laissé de nombreux descendants. Voir Carl Brasseaux, *The Founding of New Acadia*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1996, p. 74. Par ailleurs, en nous basant sur les notes généalogiques de Stephen White, nous en avons identifié au moins 223 de ce groupe, ainsi que 174 autres personnes établies dans la région de Saint-Jacques de Cahabannocer à la même époque, ce qui représente un peu moins de 400 personnes. Est-ce que les 200 autres personnes parties de Halifax en novembre 1764 sont demeurées à Saint-Domingue? Il semble qu'une partie y soit demeurée, car nous y avons identifié au moins trois familles dont deux établies au Môle Saint-Nicolas et une à Port-au-Prince.

et gardé dans l'île Georges en attendant leur déportation en Angleterre⁹⁷.

Un autre groupe était composé des familles acadiennes des rivières de Petcoudiac et de Memramcook et des lieux de refuge de la côte est du Nouveau-Brunswick actuel, soit quelque 300 individus qui avaient fait leur soumission aux Britanniques et qui s'étaient rendus au fort Cumberland à la fin de l'automne et dans le courant de l'hiver et du printemps 1760. De Beauséjour, ils avaient été transportés à Pigiguit à l'été 1760 d'où ils s'étaient rendus à pied jusqu'à Halifax où on les gardait dans l'île Georges en attendant leur déportation avec les familles acadiennes du fleuve Saint-Jean. En tout, il se trouvait donc environ 600 personnes à Halifax dont une bonne partie dans l'île Georges de l'hiver 1760 jusqu'au printemps 1761. Plusieurs de ces Acadiennes et Acadiens étaient dans un piètre état, puisque le gouverneur, Charles Lawrence, avait demandé au docteur Alexander Abercrombie de les soigner aux frais du gouvernement⁹⁸. C'est également à l'hiver 1761 que l'abbé Jean Manach avait été incarcéré dans l'île en attendant d'être déporté en Angleterre, via New York. Or, comme nous l'avons vu précédemment, à l'arrivée de l'ingénieur John Henry Bastide à la fin mai 1761, pour diriger des travaux de fortifications à Halifax, plusieurs hommes acadiens furent embauchés comme charpentiers. Bastide en demandait 150, alors que Jonathan Belcher en demandait 120 autres pour aller assister les colons anglo-américains dans la réparation des levées et aboiteaux de la

⁹⁷NSARM RG1 vol. 35, no 45, p. 6, Charles Lawrence au Board of Trade, 11 mai 1760; NSARM RG1 vol. 188, p. 110-111, procès-verbal du conseil du gouverneur, le 30 novembre 1759; CEA A4-1-3, NSARM RG1 vol. 165, Richard Bulkeley à Sylvanus Cobb, Halifax, 28 décembre 1759.

⁹⁸CEA F912, PRO WO 34/12, p. 118b, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 9 mai 1761. Il écrit « The late Brigadier Lawrence appointed Dr. Alexander Abercrombie to take care of the French Prisoners that have been kept at Halifax and upon Georges Island ever since the beginning of February 1760, but Mr Lawrence having died before any settlement was made for the Doctor's payment... there have not been less than five hundred of these people, and numbers of them almost constantly out of order. »

région des Mines⁹⁹. Cela représente un nombre appréciable d'hommes qui semble-t-il, purent quitter leur lieu d'incarcération, c'est-à-dire l'île Georges pour aller travailler en ville ou à la campagne. De fait, dans un rapport des hommes acadiens employés dans les travaux de fortification daté du 24 juillet 1761, on identifie le nombre d'hommes qui sont absents du travail dont plusieurs pour raison de maladie, alors qu'un seul est toujours détenu dans l'île comme prisonnier¹⁰⁰. Soit que cet homme, Jean-Baptiste Broussard, le fils d'Alexandre, ait refusé de travailler pour le compte des Britanniques ou qu'il ait été gardé comme prisonnier dans l'île pour une raison quelconque telle que l'insubordination. En outre, même à l'été 1762, dans le plus fort de la crise de panique qui s'empara de la population civile et militaire de la ville de Halifax, il ne semble pas que les Acadiens aient été gardés dans l'île, puisque Belcher et le conseil semblent s'accorder pour dire que 915 personnes dont 400 hommes capables de porter les armes, étaient gardés dans des casernes nuit et jour par les habitants de la ville, une tâche jugée très difficile à supporter pour ces gens, ces casernes étant le seul endroit en ville où garder tant de personnes¹⁰¹.

⁹⁹CEA F912, PRO WO 34/12, p. 134, William Forster à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juin 1761.

¹⁰⁰CEA F912, PRO WO 34/14, p. 96, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juillet 1761.SHA, p. 293-294.

¹⁰¹NSARM RG1 vol. 221, no 19, Mémoire de la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse à Jonathan Belcher, 12 août 1762. Akins, p. 315-318. La sixième raison évoquée pour justifier la déportation de 1762 étant la suivante : « That these French neutrals, as they are now collected together, are at present a heavy charge upon the inhabitants, especially the laboring people, who are obliged to mount guard every third day and night in their turns, to prevent the escape of the prisoners confined only in open Barracks, there being no place of close confinement to contain such a number. » ; CEA F912, PRO WO 34/11, p. 120, Jonathan Belcher à Jeffrey Amherst, Halifax, 12 août 1762 où il écrit : « ...but we are destitute of the means, Confinement is the first which offers itself to consideration, but here is no other than of their ordinary abode, the Barracks. »; NSARM RG1 vol. 219, no 110, procès-verbal du conseil de

De plus, on craint que laissés sans surveillance durant une attaque ennemie, ces prisonniers acadiens pourraient incendier la ville et se joindre à l'ennemi¹⁰². Il est donc très évident que ce ne fut pas dans l'île Georges que ces 915 personnes ont été gardées en attendant leur déportation à Boston, car comment auraient-ils pu mettre le feu à la ville à partir de cette île? Cependant, il se peut fort bien qu'on ait transporté ces gens dans l'île juste avant leur embarquement qui se fit au tout début août 1762, mais il n'en est fait mention nulle part dans les documents officiels. Nous pouvons supposer qu'un certain nombre ait été gardé dans l'île après leur retour de Boston, mais rien ne nous permet de l'affirmer. De fait, il est possible que Joseph Broussard dit Beausoleil et un dénommé LeBlanc aient été gardés là en attendant leur déportation en Angleterre où on signale leur présence à l'hiver 1763¹⁰³, mais il n'en est fait aucune mention dans la correspondance de Belcher ou d'autres administrateurs britanniques, de même que dans les documents officiels. Il se peut fort bien que Beausoleil et Joseph LeBlanc dit Lemaigre aient été incarcérés dans l'île en attendant de rencontrer les membres du conseil pour leur interrogatoire, en août 1763, mais là encore, aucune mention spécifique n'est faite à cet effet non plus.

guerre, le 23 juillet 1762. Voici ce que Bastide répond au conseil lorsqu'on lui demande s'il a suspendu les travaux en cours, afin de procéder aux travaux de fortifications jugés plus urgents : « ...all the people are taken off for the present Services, excepting the French prisoners at work upon the wharf at the Lumber yard who are only out of confinement by day upon tickets of leave and employed as axmen by order of Major General Amherst. » Par ailleurs, trois jours auparavant, Bastide informait Amherst : « The wharf at the Lime Kiln yard is well advanced we have kept Fifty of the French axmen to this work. » CEA F912, PRO WO 34/14, p. 43, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 20 juillet 1762.

¹⁰²NSARM RG1 vol. 188, p. 323-326, procès-verbal du Conseil du gouverneur, le 26 juillet 1762. Akins, p. 323-325. Une des raisons évoquées est la suivante : « ...more especially as there is no Stronghold or Place to secure them in; and that during any Attack they might take the Opportunity of Setting Fire to the Town and Joining the Enemy. »

¹⁰³Public Record Office, Admiralty 2, vol. 535, p. 316, Ordre d'envoyer chez les autres Français neutres en Angleterre, les Acadiens Beausoleil et LeBlanc arrivés à Chatham, 1763.

Au meilleur de nos connaissances, le plus grand nombre de prisonniers acadiens incarcérés dans l'île en même temps, se chiffre à près de 600 personnes qui y ont été gardées entre février 1760 et mai 1761. Le second groupe en importance semble avoir été celui des familles acadiennes capturées à Cap-Sable à l'été 1759, comprenant quelque 151 individus qui ont été déportés, en novembre 1759, avec une demi-douzaine de personnes du fleuve Saint-Jean capturées à l'hiver 1759 et conduites à Halifax par la suite. Enfin, il faut avouer que nous ne disposons pas de toute l'information relative aux familles acadiennes qui ont demeuré à Halifax et dans les environs après 1760, car en nous basant sur les données du dénombrement effectué par Wilmot au début 1764, il est évident que plusieurs familles ou individus ont échappé à notre enquête basée sur les notes généalogiques ou le dictionnaire généalogique des familles acadiennes produit par Stephen White au Centre d'études acadiennes. En effet, nous nous rendons compte que quelques familles ou individus qui ont séjourné à Halifax et dans les environs ne figurent pas sur la liste du 12 août 1763 qui contient 161 familles ou 711 individus qui se disent prêts à passer en territoire français. Nous savons que plusieurs familles ou individus demeuraient dans la région de Chezzetcook entre autres à cette époque ou du moins, dans la région immédiate de Halifax. Nous pensons notamment aux familles de Louis Petitpas et de Jean-Baptiste Roma, les serviteurs de père Pierre Maillard qu'ils ont accompagné de l'île Royale lors de leur soumission aux autorités britanniques au printemps 1760. Par ailleurs, dès l'été 1760, Lawrence identifie ces deux individus avec un certain nombre d'Acadiens, comme étant des personnes capables de travailler à la réparation des levées et aboiteaux et dont les noms ne figurent pas dans la liste du 12 août 1763¹⁰⁴. De plus, nous remarquons que dans la liste des hommes malades ou absents pour le travail au mois d'août 1761, plusieurs n'ont même pas été identifiés par Stephen White dans ses recherches généalogiques, comme ayant demeuré dans la région d'Halifax, alors qu'il en a identifié

¹⁰⁴CEA F912, PRO WO34/17, p. 122. Amherst, p. 287, Charles Lawrence à Edward Whitmore, Halifax, 29 septembre 1760. Toutes ces familles habitent dans la région de Chezzetcook au début des années 1760 et elles comptent au moins une trentaine de personnes. Les hommes identifiés dans la lettre de Lawrence sont : Abraham Lavandier, Amand Breau, Sigismond Breau, Jean-Baptiste Roma, Jacques Petitpas et Jean Petitpas, de même que Louis Petitpas et Joseph Petitpas qui sont au service de Pierre Maillard.

plusieurs autres dont on ne trouve la mention nulle part dans les documents de l'époque¹⁰⁵. Il ne faut pas oublier qu'il existe un écart de près de 350 personnes entre la liste du 12 août 1763 et le dénombrement de Wilmot du 22 mars 1764. Ce sont évidemment des personnes qui n'étaient pas intéressées de passer en territoire français ou encore des personnes qui sont venues s'ajouter par après au groupe du 12 août 1763. En effet, nous remarquons un va et vient entre le fort Edward et Halifax entre 1762 et 1763. Malheureusement, nous ne disposons pas de liste des Acadiens de fort Edward désireux de passer en territoire français, ce qui nous permettrait de comparer et de pouvoir ainsi identifier les familles ou individus qui sont passés de fort Edward à Halifax entre l'été 1763 et l'hiver 1764, quand le dénombrement de Wilmot a été effectué. Quoi qu'il en soit, en nous basant sur les notes généalogiques de Stephen White, nous avons réussi à identifier au moins 800 personnes qui ont demeuré à Halifax à un moment ou un autre entre 1759 et 1764. (Voir l'annexe I)

Certes, l'île Georges a définitivement servi de lieu de détention ou d'incarcération pour de nombreux Acadiens et Acadiennes, autant enfants qu'adultes, entre 1755 et 1761, en attendant leur déportation dans les colonies anglo-américaines ou en Angleterre. Toutefois, nous sommes loin du nombre avancé par Dianne Marshall qui prétend qu'il y a eu des milliers d'Acadiennes et d'Acadiens incarcérés dans l'île en attente de leur embarquement pour la déportation¹⁰⁶. Elle va même avancer un chiffre de près de 1 800 personnes qui ont été gardées dans l'île en même

¹⁰⁵CEA F912, PRO WO34/14, p. 96, John Henry Bastide à Jeffrey Amherst, Halifax, 24 juillet 1761. Voici la liste des hommes malades qui ne figurent pas dans la liste du 12 août 1763 : Solomon Maillet, Michel Blanchard, Jean-Baptiste Labauve, Charles Comeau, Ambroise Blanchard, Justin Comeau et Pierre Lalande. Voir à l'annexe I pour la liste tirée des notes généalogiques de Stephen White, *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, deuxième partie, manuscrit. Nous désirons remercier M. White pour nous avoir donné accès à ces précieux renseignements généalogiques sans quoi notre étude aurait été incomplète.

¹⁰⁶D. Marshall, *Georges Island...*, *op.cit.*, p. 35, 90 et 105.

temps¹⁰⁷. Comme nous avons pu le démontrer, il n'y a jamais eu, en même temps, autant de prisonniers acadiens à Halifax et encore moins à l'île Georges durant toute la période qui a fait l'objet de cette enquête.

Ronnie-Gilles LeBlanc, historien, Agence Parcs Canada, août 2012

¹⁰⁷*Ibid.*, p. 100.